

La réforme de l'enregistrement de la demande de logements

Durée

1 jour.

Public

Toute personne chargée de la préparation, de l'instruction et du suivi des demandes d'attributions. Toute personne amenée à organiser ou à participer aux commissions d'attribution.

Personnel de proximité, agent de gestion locative, conseiller social, responsable de gestion locative.

Objectifs

- Connaître les conséquences de la réforme de l'enregistrement de la demande instaurées par la loi Molle.
- Maîtriser les différentes étapes de sa mise en place.
- Repérer les enjeux du dispositif pour les demandeurs de logement social.

Méthode pédagogique

- La formation se déroulera tantôt sous la forme d'un cours magistral, tantôt sous celle de questions-réponses, complétés par les échanges d'expériences.

Documentation remise

- Aide mémoire « L'attribution des logements ».
- Textes applicables.

Programme

Les différents systèmes d'enregistrement

- Le système d'enregistrement national.
- La structure de gestion locale.
- Le système d'enregistrement local.
- Les différents lieux d'enregistrement et l'accès aux données nominatives.

Le formulaire d'enregistrement national de la demande

- La mise en service en octobre 2010 (décret d'application du 29 avril 2010).
- Le contenu de l'imprimé national.
- Le complément handicapé.
- La notice explicative.

L'enregistrement de la demande

- Les pièces justificatives obligatoires pour l'enregistrement.
- Ensemble des informations à enregistrer.

La délivrance du numéro unique

- Dans les territoires sans système local d'enregistrement.
- Dans les territoires ayant un système d'enregistrement local.

Modification et renouvellement d'une demande

- Modification provenant du demandeur.
- Renouvellement de la demande.
- Envoi de l'avis de renouvellement.

Instruction d'une demande

- Liste des pièces obligatoires à fournir (arrêté du 14 juin 2010).
- Les titres de séjour pour les personnes étrangères (arrêté du 15 mars 2010).
- Attribution d'un logement.

Les différents cas

- Cas de radiation de la demande.
- Cas de renonciation écrite du demandeur.
- Cas d'irrecevabilité de la demande.
- Cas d'absence de réponse à un courrier.

Remise des documents pédagogiques

Évaluation, conclusion du stage